

## Les syntagmes prépositionnels au tournant de la deuxième grammaire scolaire française

### 1. Introduction

Cet article porte sur les analyses que les grammaires françaises proposent des syntagmes prépositionnels au cours des années 1840-1860. Ces deux décennies constituent la période charnière entre la première et la deuxième grammaire scolaire.

Chervel (1979) pose l'année 1844 comme date symbolique du virage entre deux théories grammaticales, la première et la deuxième grammaire scolaire. Il faut néanmoins considérer que la mise en place de la deuxième version théorique a pris quelque temps, cela s'est vraisemblablement produit au cours des années 1845-1860 (Chervel 1977). Dans cet article, nous analysons la période qui couvre les années 1840-1860, de manière à saisir la mise en place de la deuxième grammaire scolaire. Nous étudierons d'abord quelle conception les grammairiens ont de la préposition, nous passerons ensuite en revue les analyses proposées pour les syntagmes prépositionnels apparaissant à la suite d'un nom, d'un adjectif et d'un verbe.

La conception du complément est un marqueur de périodisation de la grammaire (notamment, Chevalier 2006 [1968]). Ainsi, Chervel (1977) accorde-t-il à la conception grammaticale du complément circonstanciel le poids qui fait basculer la première grammaire scolaire vers la deuxième grammaire scolaire. Dans cette perspective, la recherche que nous proposons s'intéresse aux compléments prépositionnels au cours de la période charnière entre ces deux théories grammaticales. Les grammaires abordent trois types de compléments prépositionnels : elles présentent des syntagmes prépositionnels se rattachant à des noms (*la maison de son père*), à des adjectifs (*fier de son fils*) et à des verbes (*nuire à quelqu'un, aller à Paris, agir pour le bien d'autrui, être battu par quelqu'un*).

L'objectif de cet article est d'abord de mettre au jour les analyses que proposent les grammaires des années 1840-1860 à propos des compléments du nom, de l'adjectif et du verbe, ensuite d'examiner ces propositions. Pour ce faire, nous avons travaillé sur un corpus de 47 grammaires françaises publiées en France au cours de la période qui nous intéresse. Il s'agit d'ouvrages essentiellement scolaires, d'intérêts variés. Cette hétérogénéité permettra de voir les mouvances du cadre grammatical de l'époque.

## 2. La préposition

L'analyse des compléments prépositionnels repose sur la définition de la préposition (soit P). Au cours de la période étudiée, la majorité des grammairiens de notre corpus proposent une définition de cette classe de mots. Deux conceptions sont en jeu. La première est une conception binaire < P x >, dans laquelle la préposition est vue comme un introducteur. Cette position est nettement minoritaire puisqu'elle n'est tenue que par deux ouvrages du corpus qui, par ailleurs, lui confèrent une perspective tantôt grammaticale (succession et position des mots, régime) :

La préposition est un invariable qui se place toujours devant un substantif ou un pronom, qu'on appelle son régime (Colart 1846, 20).

tantôt logique (insistance sur le sens) :

La préposition est un mot qui précède toujours son complément, sans lequel le sens de la phrase ne serait pas achevé (Jacquemart 1840, 340).

La seconde conception, presque unanime (37 auteurs), est ternaire : < x P x >. Elle envisage la préposition comme un lien, ce qui confère une place non négligeable au mot qu'elle suit. On décèle trois perspectives au sein de la conception ternaire. La première en importance est d'ordre logique. Elle se trouve chez 20 auteurs du corpus. Ces auteurs insistent sur l'expression d'un rapport entre deux mots (situation, opposition, etc.). On trouve ainsi dans les définitions de la préposition les mots « rendre l'idée de certains rapports » (Rostagny 1840, 13) et surtout « exprimer un rapport »<sup>1</sup>.

La préposition est un mot qui sert à exprimer un rapport entre le mot qui précède cette préposition et le mot qui la suit (Fricadel-Dubiez 1849, 13).

Certains auteurs (Sardou 1841, Davau & Alix 1843, Descamp 1852, Leclair 1859, Olivier 1860) définissent la préposition comme un mot servant à « marquer des rapports » et en proposent ensuite une interprétation clairement sémantique.

La préposition [...] sert à former les compléments des mots, en marquant les rapports entre les idées qu'ils expriment. [...] Parmi ces rapports infiniment variés, les principaux sont ceux de lieu, d'ordre, d'union, de séparation, d'opposition, de but, de cause, de moyen (Olivier 1860, 56-57).

La deuxième perspective au sein de l'analyse ternaire est d'ordre grammatical. Les auteurs définissent la préposition comme un mot d'union, un mot qui lie, qui établit un rapport, qui met en rapport. C'est l'option choisie par 11 grammairiens<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Lamotte & Bescherelle (1841, 76), Luçon (1842, 16), Poitevin (1844[1853], 120), Belèze (1843, 65), Bertheau (1845, 35), Lambert (1846, 75), Fricadel-Dubiez (1849, 13), Duchêne (1850, 29), Larousse (1852, 147), Ber (1854, 1), Brun (1854, 28), Dunglas (1855, 43), Poitevin (1856, 42), Anonyme (1858, 143).

<sup>2</sup> Guerrier de Haupt (1842, 76), Cepelle-Grimbert (1842, 74), Jullien (1843, 30), Vigneau (1846, 32), Guérard (1851, 60), Jullien (1851, 60), Gresse (1852, 57), Olivier (1857, 77), Direy (1858, 71), Gavet (1859, 72) et Henry (1860, 17).

La préposition est un mot invariable qui unit deux autres mots et les met en rapport (Gresse 1852, 57).

La troisième perspective semble se situer à l'intersection des deux précédentes. Cette fois, les auteurs (7 au total) utilisent des termes plus ambigus dans leur définition : la perspective est-elle grammaticale ou logique, voire les deux à la fois ? Pour certains, la préposition indique un rapport (Beudant 1840, 67; Michel & Rapet 1860, 51).

La préposition est un mot invariable qui sert à unir deux mots en indiquant l'espèce de rapport qui les fait dépendre l'un de l'autre (Michel & Rapet 1860 :51).

Pour d'autres, un peu plus nombreux, la préposition « marque un rapport », sans plus de précision (Jouannet 1843, 35; Jacquet 1848, 65; Julien 1852, 130; Père 1856, 42).

La préposition est un mot invariable qui sert à marquer le rapport qui existe entre deux mots (Jouannet 1843, 35).

### 3. Les séquences adjectif – syntagme prépositionnel

Les grammairiens qui dédient quelques lignes aux adjectifs suivis d'un substantif (par exemple, *reconnaissant envers Dieu*, Dunglas 1855, 12) sont peu nombreux. On dénombre seulement dix auteurs dans le corpus qui exposent ce concept de complémentation en dehors des démonstrations d'analyse. La dénomination de *régime indirect* est devenue marginale à cette époque, on ne la trouve, au sein du corpus, véritablement que chez Lambert (1846) :

Un qualificatif peut aussi avoir un régime indirect (Lambert 1846, 97).

De rares auteurs alternent les dénominations de *régime indirect* et de *complément indirect*. C'est le cas de Colart (1846) et de Jacquet (1848). Que ce soit dans des exemples d'analyse ou dans des explications consacrées aux adjectifs, les autres auteurs font usage du terme *complément*. Celui-ci est qualifié tantôt de *complément indirect* (Jacquemart 1840, Rostagny 1840, Luçon 1842, Davau & Alix 1843, Poitevin 1843, Gresse 1852, Bescherelle 1856, Poitevin 1856), tantôt de *complément de l'adjectif* (Jullien 1852, Descamps 1852, Dunglas 1855, Olivier 1857, Henry 1860, Michel & Rapet 1860), voire tout simplement de *complément* (Guérard 1851, Gavet 1859).

Le complément d'un adjectif est toujours un complément indirect, c'est-à-dire, un complément précédé d'une préposition (Poitevin 1843, 88).

Un substantif est dit complément d'un adjectif, lorsqu'il en détermine le sens. Dans ce cas, il s'y rattache à l'aide d'une des prépositions *à* ou *de* (Henry 1860, 20).

Nous pouvons constater que la notion de complément de l'adjectif apparaît dans les années 1850 et commence alors à concurrencer celle de complément indirect (6 auteurs contre 10).

#### 4. Les séquences nom – syntagme prépositionnel

Ici encore, les grammairiens qui dédient quelques lignes aux substantifs suivis d'un autre substantif (par exemple, *la voûte du ciel*, Olivier 1857, 16) sont peu nombreux. Les auteurs du corpus ne font cette fois usage que du terme *complément* (et non *régime*). Il s'agit tantôt tout simplement d'un *complément* (Temporal 1844, Jullien 1852, Gavet 1859), tantôt d'un *complément du substantif* (Descamps 1852, Olivier 1860), d'un *complément indirect* (Rostagny 1840, Jacquemart 1840, Luçon 1842, Davau & Alix 1843, Jacquet 1848, Fricadel-Dubiez 1849, Gresse 1852, Michel & Rapet 1860) ou encore d'un *complément déterminatif* (Sardou 1841, Lambert 1846, Ber 1854, Poitevin 1856, Olivier 1857) qui peut être présenté dans une section consacrée à l'analyse logique (Poitevin 1843, Guérard 1851 et 1855, Henry 1860).

Les substantifs [...] ne peuvent avoir qu'un complément indirect (Rostagny 1840, 18).

*Le livre de Jules, celui d'entre vous, les mots de Jules, d'entre vous, sont des compléments déterminatifs* (Olivier 1857, 78).

Le complément déterminatif n'apparaît pas au cours de cette période, Boniface (1829), Vanier (1836) et Sardou (1837) en ayant parlé auparavant. On constate cependant que cette analyse davantage tournée vers la sémantique occupe une place importante chez les auteurs des années 1840-1860. En effet, sur les 22 auteurs qui traitent des séquences *nom – syntagme prépositionnel*, neuf utilisent cette dénomination contre huit qui font usage de celle de *complément indirect*. La concurrence entre les deux perspectives est donc bien installée.

Le complément déterminatif ne peut être retranché de la proposition. Si on le retranchait, le sens ne serait plus clair ou il serait absurde (Guérard 1855, 16).

On appelle complément déterminatif celui qui complète le sens du sujet ou de l'attribut (Ber 1854, colonne 4).

#### 5. Les séquences verbe – syntagme prépositionnel

Ces séquences sont systématiquement traitées par les grammairiens. On constate d'emblée qu'un peu moins de la moitié d'entre eux n'établissent pas encore de distinction entre un complément indirect et un complément circonstanciel, et ce, tout au long du corpus<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Jacquemart (1840), Sardou (1841), Guerrier de Haupt (1842), Capelle-Grimbert (1842), Luçon (1842), Belèze (1843), Jouannet (1843), Temporal (1844), Lambert (1846), Vigneau (1846), Jacquet (1848), Fricadel-Dubiez (1849), Duchêne (1850), Jullien (1851a, b), Gresse (1852), Larousse (1852), Jullien (1854), Dunglas (1855).

### 5.1. Complément indirect

Le complément indirect est défini sur la base de deux types de critères – grammaticaux et logiques – qui sont généralement combinés au sein des définitions proposées. Tous les grammairiens signalent la présence d'une préposition. La majorité d'entre eux adoptent au minimum un point de vue grammatical :

Le complément indirect est séparé du verbe par l'une des prépositions *à, de, dans,* etc. (Rostagny 1840, 8).

Environ la moitié des auteurs proposent des listes fermées de prépositions pouvant donner lieu à un complément indirect<sup>4</sup> : *à* et *de* s'y retrouvent systématiquement, le plus souvent accompagnées de *par* (par exemple, chez Poitevin 1843) et parfois de *pour* (par exemple, chez Belèze 1843 ou Lambert 1846). Les autres auteurs laissent leurs listes ouvertes :

Le complément indirect est toujours précédé d'une des prépositions *à, de, en, pour, sur,* etc. (Descamps 1852, 33).

D'autres auteurs ne proposent même pas de liste et se contentent de signaler que la présence d'une préposition est suffisante pour donner lieu à un complément indirect.

l'on est convenu d'appeler indirects tous ceux [des compléments] qui sont précédés d'une préposition (Luçon, 1842, 20).

La préposition peut d'ailleurs être sous-entendue, ce que Girault-Duvivier (1811, tome 1, 676) avait déjà noté. Plusieurs auteurs du corpus 1840-1860 adoptent cette position<sup>5</sup>.

Le complément indirect [...] se reconnaît à la préposition exprimée ou sous-entendue qui le précède (Verlac 1850, 163).

La présence grammaticale d'une préposition est très souvent combinée à des informations d'ordre logique par le biais des questions<sup>6</sup>. En effet, les mots interrogatifs *qui* et *quoi* permettent de distinguer les personnes des choses.

le complément indirect [...] répond à la question *à qui ? de qui ?* etc. pour les personnes; *à quoi ? de quoi,* etc. pour les choses (Brun 1854, 13).

<sup>4</sup> Capelle-Grimbert (1842), Belèze (1843), Poitevin (1843), Lambert (1846), Jacquet (1848), Jullien (1852), Dunglas (1855), Bescherelle (1856), Poitevin (1856), Père (1856), Olivier (1857), Gavet (1859), Henry (1860).

<sup>5</sup> Bertheau (1845), Duchêne (1850), Verlac (1850), Ber (1854), Guérard (1855), Anonyme (1858), Michel & Rapet (1860).

<sup>6</sup> Plus de la moitié des auteurs du corpus utilisent les questions comme procédure de reconnaissance du complément indirect (28 auteurs contre 17) : Jacquemart (1840), Rostagny (1840), Guerrier de Haupt (1842), Capelle-Grimbert (1842), Belèze (1843), Davau & Alix (1843), Jouannet (1843), Poitevin (1843), Bescherelle (1844), Bertheau (1845), Colart (1846), Lambert (1846), Jacquet (1848), Fricadel-Dubiez (1849), Duchêne (1850), Guérard (1851), Gresse (1852), Jullien (1852), Larousse (1852), Brun (1854), Dunglas (1855), Bescherelle (1856), Père (1856), Olivier (1857), Anonyme (1858), Gavet (1859), Michel & Rapet (1860).

Les grammairiens dressent la liste des prépositions pouvant être combinées à ces deux mots interrogatifs, respectant ainsi la vision ternaire présentée dans la définition de la préposition < x PRÉPOSITION x >, transposée ici en < verbe PRÉPOSITION *qui/quoi* >.

Pour reconnaître le régime indirect, on fait après le verbe, l'une des questions à *qui* ? ou à *quoi* ? de *qui* ? ou de *quoi* ? par *qui* ? ou par *quoi* ? etc. (Guerrier de Haupt 1842, 38).

Une autre pratique de définition envisage le complément indirect comme un élément qui reçoit l'action du verbe ou sur lequel cette action tombe ou porte (plan de définition logique), et ce, par l'intermédiaire d'une préposition (plan de définition grammatical). Un tiers des grammaires du corpus font ce choix, associé ou non aux questions<sup>7</sup>.

On appelle complément *indirect* le mot qui reçoit *indirectement* l'action du verbe [...] (Larousse 1852, 64).

On appelle COMPLÉMENT INDIRECT le mot qui ne reçoit l'action exprimée par le verbe qu'au moyen d'une préposition exprimée ou sous-entendue (Ber 1854, colonne 4).

Le complément indirect est un terme sur lequel l'action ne tombe qu'indirectement [...] (Poitevin 1843, 38).

La notion d'objet de l'action ne fait pas partie de la définition du complément indirect au cours des années 1840-1860. Citons cependant l'ouvrage de Direy (1858), publié en Angleterre, qui y fait allusion, comme l'avaient déjà fait Le Tellier (1816 [1822], 74) et Gilard (1837, 82).

Le régime indirect est l'objet sur lequel l'action du verbe ne tombe qu'indirectement, c'est-à-dire au moyen des prépositions *à* et *de* (Direy 1858, 63).

Par contre, les notions de terme (de but, de résultat) ou d'origine de l'action se rencontrent à quelques reprises<sup>8</sup>, mais ne constituent pas pour autant un critère répandu. Ces informations confinent à l'analyse logique.

Le complément indirect est le mot qui à l'aide d'une préposition exprimée ou sous-entendue, telle que *à*, *de*, *par*, *pour*, etc. indique la personne ou la chose à laquelle tend, aboutit, se termine l'action marquée par le verbe ou de laquelle part, provient, dérive cette action ou l'état exprimé par l'attribut (Guérard 1855, 23).

Les définitions du complément indirect contiennent également des critères d'ordre logique liés à la complétude du sens. Ainsi, environ un tiers des publications signalent que ce complément « complète » ou « restreint » le sens du verbe<sup>9</sup>. Le plan gramma-

<sup>7</sup> Lambotte & Bescherelle (1841), Olivier (1860), Poitevin (1843), Lambert (1846), Verlac (1850), Larousse (1852), Descamps (1852), Ber (1854), Anonyme (1858).

<sup>8</sup> Seuls 4 auteurs l'utilisent : Sardou (1841), Lambert (1846), Guérard (1851 et 1855), Henry (1860).

<sup>9</sup> Le complément restreint le sens du verbe : Guerrier de Haupt (1842), Capelle-Grimbert (1842); le complément complète le sens du verbe : Luçon (1842), Belèze (1843), Bescherelle

tical (présence d'une préposition, compléter indirectement) peut intervenir dans la définition initialement d'ordre logique.

Le complément indirect est le mot qui complète indirectement l'action que le verbe exprime (Vigneau 1846, 25).

Le complément indirect restreint la signification du verbe par l'interposition du mot *à* ou *de* (Capelle-Grimbert 1842, 35).

## 5.2. *Complément circonstanciel*

Le complément circonstanciel ne fait pas encore partie du canon grammatical au cours des années 1840-1860, mais sa progression est incontestable puisque plus de la moitié des auteurs du corpus, soit 26 auteurs, le signalent d'une manière ou d'une autre, et ce, dès le début de la période étudiée. Parmi ces auteurs, la plupart font usage du terme *complément circonstanciel*<sup>10</sup>, les autres font référence à un complément adverbial<sup>11</sup> ou encore à un complément modificatif, déterminatif ou explicatif<sup>12</sup>.

Quelques grammairiens associent au circonstanciel la notion d'accessoire<sup>13</sup>

Le complément circonstanciel est le mot qui complète le sens du verbe au moyen d'une idée accessoire de lieu, de temps, de manière, de but, de cause, etc. (Ber 1854, colonne 4).

Ce critère n'obtient pas systématiquement d'écho dans la définition du complément indirect. Les tentatives d'établir une distinction entre complément accessoire (un circonstanciel) et nécessaire (un complément indirect) ne sont explicites que chez Beudant<sup>14</sup> (1840) et Poitevin (1844). L'essentiel des définitions proposées au sujet du circonstanciel ne porte pas sur le caractère accessoire du complément, mais plutôt sur des éléments sémantiques.

Neuf auteurs<sup>15</sup> placent explicitement le complément circonstanciel dans l'analyse logique.

On entend par complément logique tous les mots qui complètent le sujet ou l'attribut. Il y a des compléments modificatifs, des compléments directs, des compléments indirects, des compléments circonstanciels et des compléments accessoires. [...] Le complément

---

(1844[1838]), Temporal (1844), Colart (1846), Vigneau (1846), Fricadel-Dubiez (1849), Duchêne (1850), Larousse (1852), Gresse (1852), Brun (1854), Michel & Rapet (1860).

<sup>10</sup> Rostagny (1840), Sardou (1841), Guérard (1851), Lamotte & Bescherelle (1841), Poitevin (1843a, b), Bescherelle (1844[1838]), Colart (1846), Verlac (1850), Descamps (1852), Ber (1854), Guérard (1855), Bescherelle (1856), Père (1856), Poitevin (1856), Anonyme (1858), Leclair (1859), Olivier (1860), Henry (1860).

<sup>11</sup> Bertheau (1845), Olivier (1857).

<sup>12</sup> Beudant (1840), Davau & Alix (1843), Brun (1854), Michel & Rapet (1860).

<sup>13</sup> Beudant (1840), Poitevin (1844 et 1856), Ber (1854), Bescherelle (1856), Henry (1860).

<sup>14</sup> Beudant (1840) utilise d'ailleurs le terme de *complément explicatif* plutôt que *circonstanciel*.

<sup>15</sup> Rostagny (1840), Lamotte & Bescherelle (1841), Davau & Alix (1843), Colart (1846), Guérard (1851 et 1855), Brun (1854), Anonyme (1858), Henry (1860), Michel & Rapet (1860).

circonstanciel est un adverbe ou un complément indirect qui se joint au sujet ou à l'attribut pour en exprimer quelque circonstance (Rostagny 1840, 74-75).

Les autres auteurs, un peu plus nombreux, rangent plus ou moins clairement le circonstanciel parmi les compléments grammaticaux<sup>16</sup>. Comme l'a montré Chervel (1977, 171), la deuxième grammaire scolaire « a reconnu au complément circonstanciel un statut grammatical ». Dès l'*Étude raisonnée de la syntaxe* (1843) et ensuite dans le *Cours théorique et pratique* (1844), Poitevin précise

il en est trois autres [des compléments] qui sont purement grammaticaux; savoir : le complément direct, le complément indirect, et le complément circonstanciel (Poitevin 1843, 8).

Cela dit, dans la *Grammaire générale et historique* (1856), Poitevin précise que le complément circonstanciel est un complément tantôt grammatical, tantôt logique.

Les compléments sont des termes qui servent à compléter, à déterminer le sens que certains verbes ne peuvent exprimer seuls. [...] Il y a trois sortes de compléments : 1<sup>o</sup> Les compléments directs, 2<sup>o</sup> Les compléments indirects, 3<sup>o</sup> Les compléments circonstanciels (Poitevin 1856, T1, 170).

On donne le nom de complément logique à tous les mots qui servent à compléter le sens du sujet et de l'attribut. Le complément est déterminatif, qualificatif, explicatif, adverbial et circonstanciel (Poitevin 1856, T2, 237).

Si Poitevin (1856, T2, 238) réserve la dénomination de complément adverbial aux adverbes et locutions adverbiales, d'autres grammairiens font de la catégorie de l'adverbe le critère de définition du circonstanciel<sup>17</sup>. Ce sont d'ailleurs majoritairement des grammairiens qui considèrent que le circonstanciel relève de l'analyse logique.

Un autre critère grammatical lié à une catégorie de mot, en l'occurrence la préposition, n'est que rarement utilisé dans les définitions du circonstanciel; en effet, bon nombre de circonstanciels en sont dépourvus.

Les autres prépositions [que *à, de*] forment avec leur régime ce que l'on appelle complément [joint au verbe pour marquer quelque circonstance] (Gavet 1859, 73).

les compléments circonstanciels sont des adverbes ou des locutions qui commencent par une préposition (Gavet 1855, 24).

compléments circonstanciels [...] sont ordinairement précédés d'une préposition (Leclair 1859, 28).

Bien que le complément circonstanciel prenne peu à peu sa place sur le plan grammatical, il est souvent abordé sous l'angle de la signification. Plusieurs notions

<sup>16</sup> Poitevin (1843 et 1844), Bertheau (1845), Olivier (1857), Verlac (1850), Descamps (1852), Ber (1854), Bescherelle (1856), Père (1856), Leclair (1859), Olivier (1860).

<sup>17</sup> Rostagny (1840), Davau & Alix (1843), Bescherelle (1844), Guérard (1855), Anonyme (1858), Henry (1860).

s'entremêlent pour définir ce complément. D'abord, celle de circonstances, qui n'est pas forcément précisée<sup>18</sup>.

On a quelquefois besoin d'exprimer les circonstances qui accompagnent une action; il faut recourir à d'autres mots [que les compléments direct et indirect], qu'on appelle pour cette raison compléments circonstanciels [...] (Leclair 1859, 28).

La citation de Leclair (1859) montre également l'angle de définition du circonstanciel en termes d'action : le complément permet de définir les circonstances dans lesquelles l'action se produit. Ce choix est peu suivi au sein du corpus, seuls Colart (1846), Leclair (1859), Olivier (1860) et Henry (1860) ont opté pour cette approche. Plutôt que de parler d'action, les publications orientent davantage les définitions vers le sens du complément. C'est ainsi que la moitié des publications précisent quels sens un circonstanciel peut couvrir, et cela devient le cœur de la différence, comme le souligne Guérard (1855).

mais si les compléments circonstanciels et les compléments indirects ont quelquefois une ressemblance de forme [présence d'une préposition], il est facile dans la plupart des cas, de les distinguer par la différence de sens (Guérard 1855, p. 25).

Les grammairiens proposent alors une liste de sens (parfois qualifiés de circonstances) donnant lieu à un complément circonstanciel. Seuls deux grammaires ont fermé la liste (8 éléments chez Colart 1846, 10 chez Michel & Rapet 1860), les autres terminent leur énumération par un « etc. »

Toute action peut être faite dans huit circonstances différentes, exprimant temps, lieu, manière, quantité, motif, moyen ou instrument, condition, opposition ou restriction. Elles forment huit sortes de compléments circonstanciels (Colart 1846, 252).

Le lieu, le temps, la manière, le moyen et la cause sont le plus souvent cités dans les grammaires puisqu'ils reproduisent le cadrage rhétorique classique. On voit cependant apparaître des compléments circonstanciels d'autres horizons comme l'opposition (Colart 1846, Michel & Rapet 1860), la quantité (Colart 1846, Michel & Rapet 1860), voire le prix, la distance, la mesure et l'âge (Poitevin 1856).

### 5.3. Questions

Les listes de sens donnant lieu à un circonstanciel se trouvent très vite associées à des questions, mécanisme déjà utilisé pour les compléments direct et indirect. L'association n'est pourtant pas encore systématique : certains auteurs – mais ils ne sont pas les plus nombreux – ne proposent pas de questions pour le circonstanciel alors qu'ils le font pour le complément indirect<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> La notion de circonstance se trouve chez Rostagny (1840), Sardou (1841), Guérard (1855), Anonyme (1858), Leclair (1859), Olivier (1860), Henry (1860), Michel & Rapet (1860).

<sup>19</sup> Les auteurs qui ne proposent pas de questions pour le circonstanciel : Rostagny (1840), Davau & Alix 1843, Bescherelle (1844), Guérard (1851) Anonyme (1858). Les auteurs qui proposent des questions pour le circonstanciel : Ber (1854), Poitevin (1844), Bertheau (1845), Colart (1846), Bescherelle (1856), Père (1856), Olivier (1857), Michel & Rapet (1860).

La liste des questions a évolué. Le *où* a fait partie de la liste des interrogatifs du complément indirect pendant quelque temps, au même titre que *quand* et *comment*<sup>20</sup>. Les grammairiens ont ensuite expatrié *où*, *quand* et *comment* dans la zone circonstancielle. Ces trois questions se trouvent dans toutes les listes de circonstanciels dès Sardou (1841)<sup>21</sup> et Poitevin (1844)<sup>22</sup>. Notons par ailleurs que Boniface (1836[1848]) avait déjà proposé ces questions pour ses compléments adverbiaux. Un changement s'est opéré puisque, comme cela a été montré dans Piron (à par.) des grammairiens de la période précédente faisaient usage de l'interrogatif locatif *dans quoi* pour le complément indirect (Reymond 1811, Martin 1833).

L'interrogatif *combien* est plus rare, il fait son apparition chez Bertheau (1845) et on ne le retrouve, dans le corpus, que chez Colart (1846). Or, d'une part, des grammairiens qui proposaient la quantité comme un des sens possibles pour le circonstanciel ne lui associent pas la question en *combien* (c'est le cas de Poitevin 1856 et Michel & Rapet 1860); d'autre part, Bertheau (1845), lui, ne propose pas de liste de sens pour les circonstanciels.

De tous les interrogatifs, le *pourquoi* est celui qui présente le parcours le plus intéressant. Il a d'abord été associé aux compléments indirects avant 1840 et l'est encore dans les années qui nous préoccupent ici. Dans un premier temps, il respecte la conception ternaire de la préposition < verbe PRÉPOSITION *qui/quoi* >. On le trouve alors écrit en deux mots, au rang des interrogatifs permettant de discerner un complément indirect<sup>23</sup> (Piron 2012a). Dans un deuxième temps, on voit apparaître les groupes interrogatifs *pour quelle cause*, *pour quel motif* chez Poitevin (1844). Ils figurent parmi les circonstanciels. Enfin, la notion de cause est associée dans un troisième temps à l'interrogatif *pourquoi*, en un seul mot. Si certains auteurs considèrent encore qu'il y a là un complément indirect, les grammairiens commencent à l'associer au complément circonstanciel<sup>24</sup>. La fluctuation du *pourquoi* est manifeste chez un

<sup>20</sup> Le *où* est l'interrogatif qui a le plus facilement été admis pour le complément indirect: Jacquemart (1840), Davau & Alix (1843), Gresse (1852), Michel & Rapet (1860). Rostagny (1840, 8) consigne le lieu dans les compléments indirects, mais au moyen de l'interrogatif *en quel endroit*. Les interrogatifs *comment* et *pourquoi* en compléments indirects se trouvent chez moins de grammairiens: Davau & Alix (1843), Gresse (1852). *Comment* sert également pour le complément indirect, mais uniquement chez Michel & rapet (1860).

<sup>21</sup> Signalons que cet auteur ne propose que la classe des compléments circonstanciels qui regroupe les compléments indirects et circonstanciels des autres grammairiens.

<sup>22</sup> Davau & Alix (1843) associent ces questions au complément indirect et donnent à celui-ci le nom de *modificatif* dans l'analyse logique (spécifiquement quand il s'agit d'un adverbe).

<sup>23</sup> Avant 1840, *pour quoi* sert à déterminer un complément indirect chez Girault-Duvivier (1811), Noël & Chapsal (1823), Bescherelle (1834[1852]), Bentz (1838), Perrot d'Ablancourt (1838). *Pour quoi* est encore un interrogatif pour le complément indirect au cours des années 1840-1860: Belèze (1843), Jouannet (1843), Lambert (1846), Fricadel-Dubiez (1849), Duchêne (1850), Guérard (1851), Larousse (1852), Gresse (1852).

<sup>24</sup> La question en *pourquoi* donne lieu à un complément indirect chez Davau & Alix (1843), Père (1856), Anonyme (1858) et à un circonstanciel chez Sardou (1841), Colart (1846), Ber (1854), et Michel & Rapet (1860).

Père de la compagnie de Jésus (1856), qui accorde au *pourquoi* (aux côtés de *pour qui*) le statut de complément indirect, mais range les autres interrogatifs *où*, *quand*, *comment* et même *avec qui*, *avec quoi* parmi les circonstanciels. L'interrogatif *quoi* se trouve aussi au rang des circonstanciels chez Colart (1846, 244) dans les expressions *malgré quoi* et *excepté quoi*.

La liste traditionnelle des cinq questions latines (*ubi*, *quibus auxiliis*, *cur*, *quomodo*, *quando*) a été revisitée : *combien* a remplacé *quibus auxiliis*, et le canon *où*, *quand*, *comment*, *pourquoi*, *combien* est mis en place vraisemblablement en 1846 par Colart. Cependant, celui-ci considère encore le circonstanciel comme un complément logique. Deux ans auparavant, Poitevin (1844) avait pourtant déjà sorti le circonstanciel de l'analyse logique pour en faire un complément grammatical, mais n'intégrait pas le *pourquoi* à sa liste de questions. Dans notre corpus, aucun grammairien ne présente encore la liste canonique des interrogatifs pour des circonstanciels grammaticaux.

## 6. Conclusion

Au cours des années 1840-1860, la préposition est envisagée dans une relation ternaire et sa définition est souvent orientée vers l'expression d'un rapport sémantique. Lorsque vient le temps d'envisager les compléments prépositionnels, c'est la perspective ternaire qui permet de distinguer les différents compléments en fonction du mot auquel s'accroche la préposition : le complément indirect des décennies précédentes se scinde en complément de l'adjectif (à partir de 1850) et en complément déterminatif (en concurrence avec le complément indirect dès les années 1840). Dans le cas des compléments verbaux, c'est l'expression d'un rapport sémantique spécifique qui permet de distinguer le complément indirect du circonstanciel. La méthode des questions fait son chemin et entre dans l'analyse des circonstanciels. Après avoir oscillé entre compléments indirects et circonstanciels, les interrogatifs *où*, *quand*, *comment* et *pourquoi* entrent dans le canon des circonstanciels. La liste s'établit au fil des publications. En 1844 avec Poitevin et en 1846 avec Colart, la théorie de la deuxième grammaire scolaire en France est sur le point de trouver son assise, mais il faudra attendre après 1860 pour entrer pleinement dans cette période.

## Références bibliographiques

### *Sources primaires*

- Anonyme, 1858 (2<sup>e</sup> éd.). *Grammaire française des maîtres et des élèves*. Paris, Hivert.
- Belèze, Guillaume-Louis-Gustave, 1843. *Abrégé de la grammaire française pour le premier âge*, Paris.
- Bentz, L., 1838. *Éléments abrégés de la grammaire française*, Paris.
- Ber, F.-J., 1854. *Méthode d'analyse grammaticale réduite à sa plus simple expression*, Metz.
- Bertheau Alexandre, 1845. *Grammaire française élémentaire*, Montrichard.
- Bescherelle aîné, 1844 [1838]. *Grammaire française de l'école pratique*, Paris.
- Bescherelle aîné, 1856 (24<sup>e</sup> éd.). *Grammaire française de l'école pratique, ouvrage élémentaire*, Paris.
- Bescherelle aîné, L.-N./Bescherelle jeune, H.-H./Litais de Gaux, 1852 [1834]. *Grammaire Nationale*, Paris.
- Beudant, François-Sulpice, 1840. *Nouveaux éléments de grammaire française*, Paris.
- Boniface, A., 1843 [1829]. *Grammaire française méthodique et raisonnée*, Paris.
- Boniface, Alexandre, 1840 [1836]. *Abrégé de la grammaire française méthodique et raisonnée*, Paris.
- Brun, M.-L., 1854. *Principes de grammaire française*, Bézier.
- Capelle-Grimbert 1842. *Grammaire française raisonnée*, Paris.
- Colart, 1846. *Nouvelle grammaire française logique et intuitive*, Paris.
- Davau, Romain, et Alix 1843. *Grammaire française rédigée d'après les principes de l'Académie*, Paris.
- Descamps, J., 1852. *Abrégé de la grammaire française*, Douai.
- Direy, L., 1858. *Grammaire française*, Londres.
- Duchêne, L., 1850. *Abrégé de la grammaire française des écoles primaires élémentaires*, Boulogne-sur-mer.
- Dunglas, C., 1855. *Abrégé de grammaire française*, Le Puy.
- Fricadel-Dubiez, A., 1849. *Cours élémentaire de grammaire française*, Paris.
- Gavet, N., 1859 (3<sup>e</sup> éd.) *Grammaire française*, Paris.
- Gilard, M., 1837. *Grammaire pratique, analytique et théorique de la langue française*, Paris.
- Girault-Duvivier, Ch. P., 1840 [1811]. *Grammaire des Grammaires*, Paris.
- Gresse, A., 1852. *Grammaire française méthodique*, Paris.
- Guérard, M., 1852[1855]. *Cours complet de langue française. Livre du maître*, Paris.
- Guérard, Michel. 1853 [1851]. *Cours complet de langue française*, Paris.
- Guerrier de Haupt, Adrien, 1842. *Abrégé de la grammaire française*, Paris.
- Henry, A., 1860. *Précis de logique grammaticale*, Nancy.
- Jacquemard, Étienne, 1840. *Abrégé de grammaire française*, Paris.
- Jacquet, F. 1848. *Grammaire française élémentaire*, Lyon.
- Jouannet, Pierre-César, 1843. *Traité d'analyse grammaticale*, Paris.
- Julien, B., 1843a. *Petit traité d'analyse grammaticale*, Paris.

- Julien, B., 1843b. *Petit traité d'analyse logique*, Paris.
- Jullien, B., 1851a [1855]. *Traité complet d'analyse grammaticale*, Paris.
- Jullien, B., 1851b [2<sup>e</sup> éd.]. *Traité complet d'analyse logique*, Paris.
- Jullien, Bernard, 1852 *Traité complet de grammaire française*, Paris.
- Jullien, Bernard, 1854. *Explication des principales difficultés de l'enseignement de la grammaire*, Paris.
- Lambert, A.-F., 1846. *Grammaire rudimentaire de la langue française*, Paris.
- Lamotte, Al. / Bescherelle, L. N. 1841. *Grammaire de l'Académie*, Paris.
- Larousse, Pierre, 1852 [1851]. *La lexicologie des écoles. 1<sup>re</sup> année*, Paris.
- Le Tellier, Ch.-C., 1822 [1816]. *Grammaire des commençants*, Paris.
- Leclair, Lucien, 1859. *Grammaire de la langue française. Grammaire complète*. Paris.
- Luçon, J., 1842. *Traité élémentaire d'analyse grammaticale et d'analyse logique*, Agen.
- Martin, Charles, 1833. *L'art d'enseigner la grammaire française suivant le système des écoles-modèles*, Paris.
- Michel, L.C. / Rapet, J.J., 1860. *Principes de grammaire française*, Paris.
- Noël, F. J. M. / Chapsal, Ch. P., 1831 [1823]. *Nouvelle grammaire française*, Bruxelles.
- Olivier, Th., 1860. *Exercices élémentaires sur la grammaire française*, Paris.
- Olivier, Théodore Edmond, 1857. *Grammaire française élémentaire*, Tournai.
- Perrot D'Ablandcourt, M., 1838. *Nouvel abrégé de grammaire française*, Poitiers.
- Poitevin, Prosper, 1843. *Étude raisonnée de la syntaxe française*, Paris.
- Poitevin, Prosper, 1853 [1844]. *Cours théorique et pratique de langue française*, Paris.
- Poitevin, Prosper, 1856. *Grammaire générale et historique de la langue française*, Paris.
- Reymond, S., 1811. *Leçons de grammaire française*, Lyon.
- Rostagny 1840. *Grammaire et orthographe simplifiées*, Arles.
- Sardou, A. L., 1841. *Cours de grammaire française*, Paris.
- Sardou, M., 1840 [1837]. *Leçons de grammaire française et exercices de style*, Paris.
- Temporal, J.L., 1844. *Atlas grammatical*, Châlon-sur-Saône.
- Un Père de la compagnie de Jésus, 1856. *Grammaire française élémentaire*, Toulouse.
- Vanier, V.-A., 1836. *Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française*, Paris.
- Verlac, E., 1850. *Dictionnaire synoptique de tous les verbes français*, Paris.
- Vigneau, S. M., 1846. *Éléments de grammaire française simplifiée*, Paris.

### Études

- Chervel, André, 1977. *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot.
- Chervel, André, 1979. « Rhétorique et grammaire : petite histoire du circonstanciel », *Langue française* 41, 5-19.
- Chevalier, Jean-Claude, 2006 [1968]. *Histoire de la syntaxe*, Paris, Champion.
- Piron, Sophie, 2012a. « Les compléments prépositionnels dans les grammaires françaises de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », in: Neveu, Frank *et al.* (ed.), *CMLF 2012 - Troisième*

*Congrès mondial de linguistique française*, Lyon, 4-7 juillet 2012, Institut de linguistique française, EDP Sciences, 773-788.

Piron, Sophie, à paraître. «The treatment of prepositional phrases in French grammars during the first half of the 19th century», in :*Henry Sweet Society for the History of Linguistic Ideas. Annual colloquium*, 31 août – 1er septembre 2012, Aarhus University, Denmark.